



AVIS A MANIFESTATION D'INTÉRÊT N° 001/23/CEMAC/C/P/CPM

AVIS A MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR L'ASSISTANCE ET L'ÉLABORATION DU MANUEL DE PROCÉDURES ADMINISTRATIVES, FINANCIÈRES ET COMPTABLE DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE(CEMAC)

1. Le projet de mise en place de procédures de gestion auprès des organes et institutions de la Communauté de la CEMAC fait suite à la décision des Chefs d'État de la sous-région de mettre en œuvre un Programme des Réformes Institutionnelles (PRI) pour relancer et renforcer le processus d'intégration et d'un Programme Économique Régional (PER).

Dans le cadre de ce PRI, un vaste chantier de Réforme des textes a été entamé depuis 2007 dans le but de réaliser un saut qualitatif majeur dans la gouvernance des Institutions, Organes et Institutions Spécialisées de la Communauté.

Fort des recommandations de la Session du Conseil des Ministres du 23 mars 2018, à N'Djaména, il est apparu nécessaire de procéder à la mise en place des procédures de gestion dans l'ensemble des institutions de la Communauté ainsi que le fonctionnement des différents services dans la perspective de la mise en place d'une administration moderne et efficace, à même de relever les défis qui se posent.

C'est dans ce contexte que la Commission de la CEMAC se propose de procéder au recrutement d'un Cabinet chargé de réaliser les prestations y relatives sur financement du Fonds de développement de la Communauté (FODEC) et de l'Aide Budgétaire Globale(ABG), exercice 2023.

2. L'objectif général de la mission est de renforcer la gouvernance de la Commission, des Organes, des Institutions Spécialisées et Agences d'exécution de la Communauté à travers l'élaboration des manuels de procédures administratives, comptables et financières.

3. De manière spécifique :

- l'élaboration du manuel de procédures qui devra permettre de formaliser les principales procédures administratives, comptables, financières, opérationnelles et de contrôles qui régissent les différentes fonctions au sein de chaque institution de la Communauté ;
- jouer le rôle de conseil auprès des institutions de la Communauté pour s'assurer de l'effectivité de l'application des systèmes de gestion indiquées et corriger en cours d'application les faiblesses identifiées.

4. Le Consultant devra être une structure spécialisée de type bureau de gestion, Cabinet Conseils ou bureau d'audit ayant une expérience avérée dans l'organisation et la mise en place de système de gestion au sein d'une institution internationale. Il doit disposer d'une équipe complète et compétente dans le domaine de l'élaboration de manuels de procédures de gestion, d'organisation et de tenue de la comptabilité et de gestion de fonds publics.

5. Au terme de la mission, les procédures de gestion administrative, financière et comptable de la Commission, des Institutions, Organes et Institutions Spécialisées de la Communauté sont mises en place et utilisées par tous les intervenants dans le processus de gestion.

6. En vue de la constitution d'une liste restreinte, la Commission de la CEMAC invite les cabinets ayant une expérience confirmée dans le domaine identifié à manifester leur intérêt à fournir les prestations décrites ci-dessus.

7. Les candidats intéressés doivent fournir, en français, les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour des prestations, notamment :

- ✓ Une présentation générale (brochure de présentation, domaines de spécialisation, effectifs et profil du personnel) ;
- ✓ Expérience générale et spécifique du consultant ;
- ✓ Justification de travaux analogues (année, pays d'exécution du contrat, preuve de l'acceptabilité des livrables, personnel affecté au projet, coordonnées et nom du ou des responsables : adresse, téléphone, e-mail...)

8. Les informations fournies doivent être précises et vérifiables. La Commission de la CEMAC se réserve le droit de vérifier l'authenticité des informations communiquées.

9. Les appréciations porteront notamment sur l'expérience générale et l'expérience spécifique du consultant selon les critères suivants :

Critères d'évaluation	Sous-critères	Notes pondérées maximales
Expérience générale du Cabinet (sur les dix dernières années) : 20 points	Agrément d'expert-comptable régulièrement inscrit sur le tableau d'un Ordre des experts comptables national ou régional reconnu= 5 points (fournir la preuve)	5
	Expérience professionnelle dans le domaine de la gestion administrative, financière et comptable ou audit/ contrôle de gestion professionnelle - Moins de 10 ans = 0 point - 10 ans = 8 points - Au-delà 10 ans (1 point par année supplémentaire) soit 07 points supplémentaires.	15
Adéquation pour la mission et expérience spécifique : 70 points	Avoir rédigé des manuels de procédures administratives, comptables et financières, ou de passation des Marchés spécifiquement pour une institution internationale : = 5 points par manuel rédigé.	40
	Avoir participé à l'audit dans une des institutions de la Communauté.	30
Connaissance de la sous-région CEMAC : 10 points	Connaissance de l'organisation administrative et du fonctionnement des services de la Communauté.	10
Total des points		100

10. La sélection du Candidat se fera en conformité avec les procédures en vigueur à la Commission de la CEMAC et définies dans le Règlement n°06/09-UEAC-201-CM-20 du 11 décembre 2009 portant Procédures de passation, d'exécution et règlement des marchés publics de la Communauté.

11. Les Candidats intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires par mail à l'adresse suivante : NADJITSENGARN@cemac.int copies à NGWESSYL@cemac.int et NGANGUEC@cemac.int.

Les manifestations d'intérêt doivent être rédigées en français et envoyées uniquement par mail aux adresses ci-dessus, au plus tard **le vendredi 14 avril 2023 à 15 h 00, heure locale (Malabo, GMT+1)** avec accusé de réception et devront porter la mention :

« Manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un Consultant pour l'assistance et la mise en place des procédures de gestion auprès des organes et institutions de la CEMAC »

Fait à Malabo, le 03 MAR 2023

LE PRÉSIDENT,

Pr Daniel GNA ONDO